

# STRATÉGIE DE MOBILISATION

Version Juillet 2025

Conseil du bassin versant de la région de  
Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)

## Table des matières

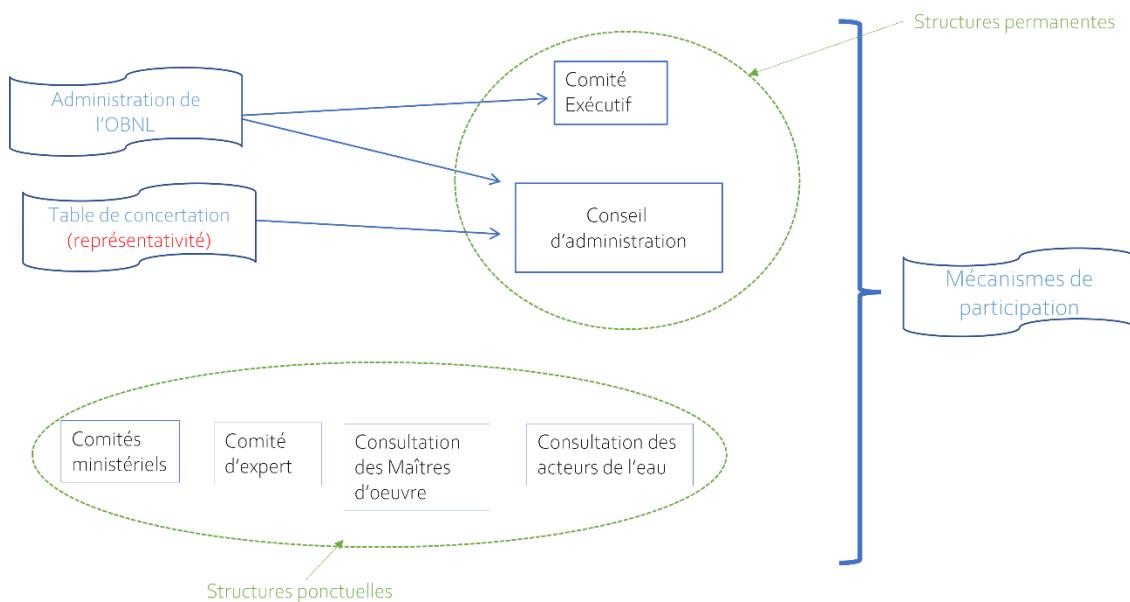
|  |           |
|--|-----------|
| <b>VOLET 1 : AUTODIAGNOSTIC .....</b>  | <b>3</b>  |
| Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes .....   | 3         |
| Organigramme .....   | 3         |
| Portraits des représentants.....   | 4         |
| Étape 2. Concertation.....   | 5         |
| Préparation et structuration reliées au passage à l'action .....   | 5         |
| Éléments fondamentaux .....  | 8         |
| <b>VOLET 2 : OPÉRATIONNALISATION .....</b>   | <b>10</b> |
| Étape 3. Vision, objectifs, indicateur, actions de la mobilisation.....  | 10        |
| Vision de mobilisation .....   | 10        |
| Objectifs de mobilisation.....   | 11        |
| <b>VOLET 3 : ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉES DANS LA STRATÉGIE DE MOBILISATION</b>                                 | <b>17</b> |
| Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs ..... | 17        |
| <b>VOLET 4 : DÉMARCHE POUR FAVORISER L'ARRIMAGE PDE-SAD.....</b>   | <b>21</b> |
| Démarche spécifique d'arrimage .....   | 21        |

## VOLET 1 : AUTODIAGNOSTIC

### Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes

Organigramme : fonctionnement, place, rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

Le COBAVER-VS possède deux types de structures, la structure permanente et la structure ponctuelle. Ces deux types de structures font, toutes deux, parties des mécanismes de concertation. La structure permanente est composée du comité exécutif (CE) et du conseil d'administration (CA). Le CE et le CA sont tous les deux responsables de l'administration de l'OBNL. Le CA est aussi la table de Concertation (TC) de l'OBV où se trouve la représentativité et où les décisions du processus de concertation sont acceptées. La structure ponctuelle comprend les différents comités ministériels qui entre en compte dans le processus de mise à jour, mise en œuvre et bilan du Plan directeur de l'eau (PDE). Les comités ministériels inclus entre autres le MELCCFP, le MAMH. Les comités d'experts nous permettent de valider les données scientifiques. Le comité des maîtres d'œuvre est celui qui nous permet de savoir qui va mettre en place les différentes actions listées dans le plan d'action. Ce comité est composé principalement de municipalités, de la MRC, de producteurs agricoles et d'autres organismes à but non lucratif basés dans la région. Finalement, la consultation des acteurs de l'eau comprend toutes activités qu'entreprend le COBAVER-VS pour promouvoir et mettre en œuvre le PDE.



### Portraits des représentants

Les portraits de chaque représentant se trouvent sur le fichier Excel accompagnant ce document. Les portraits de 8 représentants ont été faits sur un total de 12 représentants (19 sièges au total, dont 7 vacants). Certains représentants n'étaient pas disponibles pour une entrevue.

Les représentants s'impliquent en raison de leur intérêt collectif pour l'environnement. Ils se préoccupent de divers enjeux, dont la qualité de l'eau, la destruction et la dégradation des milieux humides, la sédimentation dans les cours d'eau, l'érosion des berges, et la surconsommation de l'eau potable. Chaque représentant détient un réseau et des ressources particuliers (contacts municipaux, UPA-VS, groupes citoyens, comités, etc.) qui leur permettent de transmettre l'information au milieu qu'ils représentent et de mobiliser les acteurs afin que ces derniers contribuent à l'avancement des objectifs dans le PDE.

Le frein le plus communément souligné fait appel au manque de communication autour du PDE. Ce dernier est assez méconnu parmi les citoyens et les agronomes de Vaudreuil-Soulanges, et c'est principalement lié à un manque d'intérêt et de connaissances générales sur les enjeux de la ressource en eau. Afin de favoriser le passage à l'action, les utilisateurs de l'eau doivent être au courant de ces enjeux afin de bien saisir le PDE et son mandat. En ce qui concerne le secteur économique seulement, le passage à l'action peut s'avérer difficile en raison de pertes de revenus élevées. Des stratégies, comme la revégétalisation des bandes riveraines et l'installation de haies brise-vents, peuvent causer des pertes financières importantes aux agriculteurs, étant donné que les coûts nécessaires pour les aménagements dépassent les revenus. Il existe également un manque de compensation pour les grandes cultures : les personnes ne sont pas compensées pour leurs gestes écologiques, et elles finissent souvent par en payer le prix plutôt que d'en tirer un profit. Dans le secteur municipal, le financement constitue un frein majeur au passage d'actions favorisant le PDE. Les ressources financières sont limitées, et il y a moins de subventions accordées lorsque l'intérêt de la population est faible. L'appui des résidents est important pour effectuer des demandes de subvention : si les gens ne s'intéressent pas, il y a moins de pression auprès de la municipalité à remplir des demandes. Également, une population qui ne semble pas préoccupée par les enjeux de l'eau démontre qu'il n'y a pas de demande à combler par ces subventions. Ce manque de sensibilisation entraîne une certaine résistance citoyenne: bien que les règlements environnementaux soient connus, ils continuent d'être négligés. Certains projets nécessitent également des approbations par des acteurs importants (comme le Ministère de l'Environnement); ces demandes ne sont parfois pas accordées.

Quelques leviers ont été soulevés afin de prévenir les freins. La sensibilisation et la promotion du PDE de manière régulière par et pour les représentants soutenus par la permanence du COBAVER-VS sont les moyens principaux pour adresser le manque de communication. Ces actions peuvent se faire au moyen de kiosques, de capsules vidéos, de publications, de forum interactif ou de sondages lancés aux résidents de Vaudreuil-Soulanges. La sensibilisation auprès des citoyens constitue également un levier dans le secteur municipal, étant donné que leur appui pourrait faire amener plus de subventions pour des projets en environnement. En ce qui concerne les producteurs agricoles, il peut être utile de les sensibiliser aux avantages agro-environnementaux

qui leur sont disponibles afin qu'ils puissent bénéficier de subventions pouvant couvrir de nombreux coûts. Des compensations économiques aideraient également les agriculteurs à continuer (et favoriser) les bonnes pratiques. Enfin, recevoir plus de financement a été le levier le plus communément souligné dans les municipalités. Elles souhaitent que les bailleurs de fond (ministères et organisations) les soutiennent de manière pérenne en lien avec les ressources en eau et ce peu importe l'ampleur du projet.

Parmi les approches proposées pour aider les représentants de la TC à jouer davantage leur rôle de mobilisation des acteurs de l'eau de la ZGIEBV-VS, la permanence de l'OBV pourrait amplifier la promotion du PDE et organiser plus de rencontres en présentiel pour la table de concertation. Ainsi, les représentants ont une opportunité de mieux connaître le COBAVER-VS et aussi, les actions qui se déroulent à l'extérieur de l'OBV. Un plan de communication pourrait également être présenté afin que les représentants de la TC puissent ensuite diffuser les informations à d'autres utilisateurs de l'eau. La permanence de l'OBV devrait également se démarquer parmi les autres acteurs de l'eau et bien établir son mandat au sein de la région. Une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques devrait être menée afin d'aider les membres de la TC à aborder cet aspect. Enfin, le COBAVER-VS pourrait aller chercher plus de subventions dans le but d'agrandir son équipe et d'ouvrir les portes de collaboration à de nouveaux projets.

## Étape 2. Concertation

### Préparation et structuration reliées au passage à l'action

**1. L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table(s) de concertation ?**

**Description :** La table de concertation peut comporter jusqu'à 19 représentants élus et 2 membres cooptés pour leur expertise. La représentativité municipale est de 6 sièges, ces sièges sont toujours comblés par cinq municipalités de notre ZGIEBV ainsi qu'un représentant de la MRC. La représentativité économique peut aller jusqu'à 6 sièges également, ce secteur est comblé par 2 sièges. Finalement, la partie communautaire a actuellement 4 sièges de comblés dont 3 citoyens pour un maximum de 6 sièges. Il n'y a aucun représentant autochtone, car notre ZGIE n'est le lieu actuel d'aucune communauté autochtone. Les deux sièges cooptés peuvent être occupés par un représentant gestionnaire d'entreprise et un gestionnaire financier. La représentativité territoriale est favorisée au sein des représentants.

**Moyens utilisés :** Tout en privilégiant la représentativité territoriale, la MRC mandate les villes ou les municipalités désirant siéger. C'est ensuite au conseil municipal de nommer un élu qui sera représentant sur la table de concertation. Chaque collège électoral des secteurs économiques et communautaires nomme entre eux un représentant de leur secteur d'activité. L'organisme ou la

société responsable du collège électoral envoie une résolution ou une lettre officielle désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS.

**Perception :** Nos représentants sont d'avis que la représentativité pourrait-être augmentée en ayant un siège pour le secteur de la sécurité civile (pompier, policier, etc). Il a aussi été mentionné que l'ajout de siège citoyen pourrait être bénéfique. Ces propositions sont désormais en place suite à leur adoption lors de l'assemblée générale annuelle 2023 du COBAVER-VS.

*2. L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table (s) de concertation (Ex : Ordre du jour — Compte rendu) ?*

**Description :** L'approche actuelle est d'envoyer un avis écrit indiquant la date, l'heure, le lieu au moins dix jours avant l'assemblée. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la réunion précédente ou tout autres documents de travail sont envoyés par courriel dès que possible avant la réunion prévue.

**Moyens utilisés :** Courriels

**Perception :** Nos représentants sont assez satisfaits de cette approche et ne pensent pas qu'elle ait besoin d'être améliorée.

*3. L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?*

**Description :** Actuellement, les rencontres de la table de concertation sont d'au moins quatre par année. Les rencontres sont d'une durée de 1,5 heure à trois heures environ. Il peut y avoir des rencontres supplémentaires aux besoins.

**Moyens utilisés :** Les rencontres se font soient en virtuelles, soient en présentiel selon la disponibilité de chaque représentant, mais également selon l'activité à réaliser ou le sujet à aborder.

**Perception :** Il a été soulevé par nos représentants que le mode virtuel attire plus de monde à nos rencontres, cependant tous sont aussi d'accord pour que le contact humain est un plus lors des rencontres en présentiel.

*4. L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table (s) de concertation ?*

**Description :** Actuellement, nous faisons une cueillette de l'information auprès des représentants lors de l'assemblée générale annuelle lorsque nous élisons les représentants de notre conseil d'administration qui est notre table de concertation. De plus, nos représentants partagent facilement leurs besoins et leurs intérêts lors des rencontres au travers des discussions. Ils n'hésitent pas non plus à nous questionner et à nous téléphoner en dehors des rencontres.

**Moyens utilisés :** Courriels, téléphone, prise de parole lors des rencontres

**Perception :** Les représentants sont satisfaits de l'approche actuelle pour la cueillette de l'information.

*5. L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE ?*

Nous n'avons qu'une seule table de concertation à l'échelle de la ZGIEBV.

*6. Approche sélectionnée pour identifier et connaître les différents usagers.*

Le réseautage figure parmi l'approche principale sélectionnée pour identifier et connaître les différents usagers de la ZGIEBV-VS. Les membres du COBAVER-VS participent aux comités de pilotage, aux comités de concertation et à la création de nouveaux plans d'action. Un tour des municipalités est prévu afin de présenter le PDE et de favoriser le réseautage, compte tenu des nouveaux employés municipaux qui ne connaissent pas les membres du COBAVER-VS. Des rencontres avec des regroupements de citoyens ont également été entamées afin d'entreprendre des échanges et de créer des liens. Des ateliers – tel que celui sur les bandes riveraines réalisé en septembre 2024 en collaboration avec Nature-Action Québec – engendrent du réseautage additionnel avec les citoyens, permettant au COBAVER-VS d'agrandir sa liste de contacts au niveau communautaire.

Nous souhaitons améliorer la communication de notre organisme, étant donné que le dernier tour des municipalités s'est déroulé en 2014 (concernant la version précédente du PDE). Beaucoup de citoyens ne connaissent pas notre organisme, et parmi ceux qui nous connaissent, plusieurs ne sont pas informés du PDE et de son mandat. Nous souhaitons également mieux rejoindre les personnes du secteur agricole, qui sont particulièrement difficile à joindre considérant leur travail demandant. Afin d'améliorer notre adhésion, nous aimerions tenir plus de kiosques informatifs, joindre plus de personnes avec nos sondages, et assurer un meilleur suivi lors du roulement des élections et l'arrivée des nouveaux employés dans les municipalités.

*7. Démarche pour évaluer le plan d'action relié au PDE*

Trois sondages ont été créés en fonction des différents usagers dans la ZGIEBV: un sondage pour le secteur municipal de la Zone de Gestion de Vaudreuil-Soulanges, un sondage pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges et un sondage pour les agronomes et les producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges. Les réponses des sondages nous permettent de reconnaître l'état de connaissances des différents usagers et les actions qui prennent lieu dans la région. Les coordonnées des usagers connus du COBAVER-VS sont également compilées dans un fichier.

Les contacts citoyens sont acquis grâce à des collaborations précédentes où ils ont participé à des ateliers ou à des projets. Beaucoup se montrent intéressés à demeurer en contact avec le COBAVER-VS. Les sondages ont également été envoyés aux autres contacts des personnes destinées, ou à des infolettres (par les municipalités) permettant d'atteindre un plus grand public. Les réponses des sondages envoyés aux trois secteurs ont permis d'évaluer le plan d'action relié au PDE. Les sondages demandent non seulement l'état des connaissances à propos des usages sur les enjeux relatifs à l'eau, mais également les actions qui ont été réalisées depuis les cinq dernières années et celles qui sont en cours de réalisation. Les réponses du sondage soulignent aussi les actions manquantes quant à certains objectifs et certaines problématiques.

Nous souhaitons augmenter le nombre de réponses compte tenu des agronomes et des producteurs agricoles. Afin d'obtenir plus de réponses, il serait nécessaire de rejoindre plus de personnes, donc se faire plus de contacts par réseautage.

#### ***8. Approche pour bonifier le plan d'action relié au PDE***

La communication, soulignée à plusieurs reprises par les membres de notre TC, constitue l'approche principale pour bonifier le plan d'action lié au PDE. Actuellement, le COBAVER-VS a besoin d'améliorer sa communication afin d'informer plus de personnes sur son mandat, le PDE, et le Plan d'action. Le passage à l'action ne peut être favorisé si les gens ne sont pas au courant. Le COBAVER-VS s'engage donc à promouvoir le PDE dans le but de l'intégrer dans la conscience collective des acteurs de l'eau.

#### **Éléments fondamentaux de concertation lors des rencontres de la table (s) de concertation (7 pistes de réflexion importantes à considérer)**

**1. L'approche d'animation actuelle (ex : explication - impartialité - dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?**

**Description :** L'approche actuelle permet d'assurer une participation équitable, respectueuse et impartiale en favorisant la prise de parole de chaque représentant. Nous appliquons les principes de neutralité et du développement durable.

**Perception :** Les représentants trouvent l'approche actuelle satisfaisante

**2. La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?**

**Description :** Le conseil d'administration (CA) \ table de concertation (TC) doit respecter des règlements mis en place et adoptés dès la création de l'organisme et qui sont actualisés annuellement puis adoptés. Ceux-ci ont parfois pu régler des problèmes créés par des représentants. Les représentants n'étant pas impliqués dans le conflit décident d'appliquer une solution lors d'une réunion de concertation.

**Perception :** Il n'y a pas actuellement d'enjeu avec cet élément fondamental.

**3. La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table (s) de concertation ?**

**Description :** Tous les représentants sur la table de concertation ont un réel intérêt pour la ressource en eau. Leurs besoins et intérêts spécifiques sont considérés. Les représentants sont libres de s'exprimer et ils sont invités à offrir leurs commentaires et suggestions sur tous les projets et activités du COBAVER-VS lors des réunions de TC.

**Perception :** Afin de mieux considérer les besoins et les intérêts des représentants, il a été suggéré que nous pouvons encore améliorer cet élément fondamental en effectuant systématiquement un ou des tours de table lors des rencontres. En effet, en plus de leurs besoins et intérêts spécifiques qui sont partagés aisément, nous pourrons prendre en compte les besoins et intérêts des acteurs de l'eau plus globalement à l'échelle d'un bassin-versant ou globalement au niveau de notre zone de gestion, même si cela n'est pas spécifique au secteur du représentant.

**4. La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés ?**

**Description :** La démarche actuelle fait en sorte que les représentants sont des porte-paroles de leur secteur, cependant ils ne sont pas nécessairement les maîtres d'œuvre des actions du PDE. Ils sont également peu au fait des financements. Nous les informons sur les sources de financements et les dépôts de projets.

**Perception :** Il a été soulevé que les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants pourrait être mieux pris en considération dans l'exercice de planification en établissant plus de collaborations avec le COBAVER-VS, la MRC et d'autres groupes environnementaux afin d'éviter que le travail soit dédoublé. Il a été également soulevé que le COBAVER-VS doit être consulté et invité plus fréquemment lorsqu'il y a des enjeux touchant l'eau et les bassins versants.

**5. Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant suivie d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions) ?**

**Description :** Lors de la prise de décision, une discussion permet de déterminer ce qui fait le plus consensus. Nous procédons ensuite à un vote à majorité + 1 afin de terminer le processus. Les décisions sont généralement prises à l'unanimité.

**Moyens utilisés :** Nous utilisons le vote à main levée quoiqu'il puisse être secret si au moins une personne en fait la demande.

**Perception :** Les représentants pensent que le vote devrait être utilisé plus systématiquement, en particulier lors de discussions qui pourraient amener plus d'opinions divergentes.

*6. L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table (s) de concertation ?*

**Description :** Certains de nos représentants partagent avec leur organisme ou comité respectif les avancées des projets du COBAVER-VS. En retour, ils nous transmettent, lors des rencontres de la table de concertation, les informations d'intérêt provenant de leur secteur respectif.

**Moyens utilisés :** Lors des rencontres

**Perception :** Les rétroactions entre le secteur des représentants et le COBAVER-VS sont perçues comme satisfaisantes auprès des représentants.

*7. L'approche du processus de concertation ( principalement sur la table (s) de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE et ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques priorisées ainsi que des objectifs mesurables et réalistes) ?*

**Description :** Nos représentants étant répartis de manière homogène dans la Zone de Gestion Intégrée de l'eau, nous avons une vision globale des problématiques et celles à prioriser, de même que la conscience d'obtenir des objectifs mesurables et réalistes. Les problématiques priorisées et les objectifs ne sont pas les principaux catalyseurs de l'action. De façon réaliste, ce sont surtout les opportunités de financement qui permettent la mise en place d'action. Toutefois, nous suivons les suggestions listées dans le plan d'action, et sélectionnées par concertation avec les acteurs de la ZGIE.

**Perception :** Il a été discuté que nous pouvons améliorer cet élément fondamental en invitant un représentant ministériel lors de certaines rencontres. Également, nos représentants souhaitent être davantage invités lorsque le COBAVER-VS donne des rencontres en dehors de la TC comme pour les conférences, des événements, etc.

## **VOLET 2 : OPÉRATIONNALISATION**

Étape 3. Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation

### [Vision de mobilisation](#)

Dans 3 ans, le COBAVER-VS est reconnu et soutenu par la population conscientisée aux enjeux de l'eau et ses représentants sur la table de concertation sont fortement mobilisés.

### Objectifs de mobilisation

#### Moyens techniques et éléments fondamentaux sélectionnés

Un total de 8 objectifs a été sélectionné suite à l'autodiagnostique dont un provenant du MELCCFP concernant un questionnaire de fin de rencontre. Suite à l'autodiagnostique et aux discussions, certains moyens techniques et éléments fondamentaux ont été retenus pour amélioration. Ceux-ci se sont transformés en objectifs pour notre stratégie de mobilisation.

Le premier objectif 1.1 « D'ici mars 2026, définir un quorum distinct pour la table de concertation » est un objectif davantage sur la structure de l'OBV. En effet, cet objectif nous permettra de revoir nos règles de fonctionnement de la Table de concertation qui est aussi notre conseil d'administration. Par cet objectif, nous nous assurons que notre table de concertation possède bien ses propres règles.

Le deuxième objectif 2.1 « D'ici mars 2026, modifier ou ajouter des sièges sur la table de concertation afin d'augmenter la représentativité » correspond au moyen technique n°1 concernant la représentativité sectorielle équilibrée. Nous souhaitons spécifiquement modifier le siège de la santé pour inclure la sécurité. Il deviendrait alors le siège santé-sécurité. En effet, notre zone de gestion est soumise régulièrement aux inondations printanières. Nous organisons également pour la population des descentes en kayak de nos rivières et nous souhaitons améliorer la sécurité des participants. Dans cet objectif, nous ajoutons aussi un siège citoyen. Celui-ci correspond à un besoin qui a été soulevé auprès de nos représentants et la permanence de l'OBV soit pouvoir s'investir davantage auprès du COBAVER-VS.

Le troisième objectif 3.1 « D'ici mars 2026, faire un tour de table lors de chaque rencontre afin que les représentants partagent besoins et intérêts » correspond aux éléments fondamentaux n°3. Cet objectif nous permettra de favoriser la prise en compte des intérêts et besoins des représentants ainsi que ceux des acteurs de l'eau plus globalement à l'échelle d'un bassin versant ou globalement au niveau de notre zone de gestion.

Le quatrième objectif 3.2 « D'ici mars 2025, augmenter le nombre de rencontres de collaboration et de partenariats » correspond à l'élément fondamental n°4 et n°7. En effet, cet objectif permettra de prendre en compte les capacités d'agir des représentants qui tient compte du besoin de connaissance et d'expertise que nous pouvons leur apporter. De plus, cela permettra d'éviter le dédoublement des projets ou des informations dans notre zone de gestion qui proviennent de différentes sources et de différents acteurs. La première action de cet objectif se rapporte spécifiquement à l'élément fondamental n°4. La seconde action de cet objectif se rapporte à l'élément fondamental n°7.

Le cinquième objectif 3.3 « D'ici mars 2026, valider toutes les décisions par un vote à main levée ou caché à la demande d'une personne (majorité +1) » correspond à l'élément fondamental n°5. En effet, actuellement, les décisions se prennent de manière consensuelle suivies d'un vote.

L'ajout d'un vote à main levée ou caché à la demande d'une personne a été mis de l'avant afin de le faire de manière plus collégiale pour toutes les décisions.

Le sixième objectif 3.4 apporté par nos représentants « D'ici mars 2025, présenter aux nouveaux représentants sur la table de concertation leur rôle, ainsi que le fonctionnement et les projets du COBAVER-VS ». Cet objectif ne correspond ni à moyen technique, ni à un élément fondamental proposé par le ministère. Nous avons choisi de l'inclure aux éléments fondamentaux de notre stratégie de mobilisation, car nous pensons qu'il est primordial que nos représentants comprennent pleinement leur rôle afin de l'exercer de la meilleure manière qu'il soit.

Le septième objectif est 4.1 « D'ici mars 2026, avoir reçu une formation en mobilisation », correspond à une proposition du MELCCFP dans les objectifs de mobilisation. Nous avons donc posé la question à nos représentants qui souhaitent effectivement qu'une formation en mobilisation soit suivie par la permanence de l'OBV, mais également par les représentants qui sont intéressés et disponibles à ce moment-là.

Finalement, le huitième objectif est 5.1 « D'ici mars 2024, à la fin de chaque rencontre de la table de concertation, envoyer le questionnaire de rencontre fourni par le MELCCFP », correspond à une demande obligatoire par le MELCCFP. Nous ferons donc parvenir ce questionnaire à nos représentants après chaque rencontre de la table de concertation.

Pour tous ces objectifs, le détail des actions, des cibles et des indicateurs se retrouvent à la page suivante. L'opérationnalisation au complet se retrouve dans le fichier Excel accompagnant ce document.

| CATÉGORIES  | OBJECTIFS DE MOBILISATION<br>4 à 6 objectifs de mobilisation sélectionnés au regard du volet 1 : Autodiagnostic + 1 objectif obligatoire (questionnaire)  | INDICATEUR (S)            | CIBLE (S) | ACTION (S)   |
|---|---|---------------------------|-----------|--|
| <b>1. Structure de l'OBV</b>  | 1.1 D'ici mars 2026, définir un quorum distinct pour la table de concertation.<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE  | Définir un nouveau quorum | Un        | Action 1 : Le quorum de la table de concertation est défini à 1 représentant par secteur.<br>Action 2 : Modifier les règles de fonctionnement et les faire approuver par la table de concertation et ensuite le MELCCFP                                |
| <b>2. Éléments techniques (Concertation)</b>  | 2.1 D'ici mars 2026, modifier ou ajouter des sièges sur la table de concertation afin d'augmenter la représentativité.<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE                                      | Nombre de sièges          | Deux      | Action 1: Modifier le siège de la santé pour inclure la sécurité, devient ainsi santé-sécurité<br>Action 2: Ajouter un 3ème siège citoyen qui remplace celui de l'éducation depuis longtemps vacant  |
| <b>3. Éléments fondamentaux (Concertation)</b>                                      | 3.1 D'ici mars 2026, faire un tour de table lors de chaque rencontre afin que les représentants partagent besoins et intérêts.<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE                              | Tour de table             | Un        | Action 1: Faire un tour de table lors de chaque rencontre  |
|   | 3.2 D'ici mars 2025, augmenter le nombre de rencontres de collaboration et de partenariats avec les acteurs de l'eau<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE  | Nombre de rencontre       | Six       | Action1 : Le COBAVER-VS est invité et consulté sur tous projets touchant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.<br>Action 2: Le COBAVER-VS invite un représentant ministériel et/ou la table de concertation à des présentations d'intérêts. |
|   | 3.3 D'ici mars 2026, valider toutes les décisions par un vote à main levée ou caché à la demande d'une personne (majorité +1).<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE                              | Vote                      | Un        | Action 1: Faire un vote pour chaque décision   |
|   | 3.4 D'ici mars 2025, présenter aux nouveaux représentants sur la table de concertation leur rôle, ainsi que le fonctionnement et les projets du COBAVER-VS.<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE | Nombre de rencontre       | Une       | Action 1: Une présentation est donnée aux nouveaux représentants au début de la première rencontre suivant l'assemblée générale annuelle (AGA)   |
| <b>4. Formation en mobilisation</b>   | 4.1 D'ici mars 2026, avoir reçu une formation en mobilisation.<br><br>Une formation pour l'ensemble de la permanence de l'OBV et les représentants qui le souhaitent  | Nombre de formation       | Une       | Action1: Suivre une formation en mobilisation  |
| <b>5. Questionnaire à la fin de chaque rencontre (Obligatoire à partir de 2024)</b> | 5.1 D'ici mars 2024, envoyer à la fin de chaque rencontre de la table de concertation, le questionnaire de rencontre fourni par le MELCCFP.<br><br>Niveau de cet objectif de mobilisation: ZGIE                 | Nombre de questionnaire   | Un        | Action 1: Envoyer le questionnaire du MELCCFP à la fin de chaque rencontre de la table de concertation   |

### Moyens techniques et éléments fondamentaux non sélectionnés

Certains moyens techniques et éléments fondamentaux n'ont pas été sélectionnés pour différentes raisons émises par notre table de concertation. Soit, les moyens techniques n°2, n°3 et n°4, car nos représentants sur la table de concertation sont satisfaits par l'échange de documents, la durée, le nombre de rencontres par année et la cueillette des informations. Le moyen technique n°5 n'a pas été retenu, puisqu'il ne s'applique pas à notre zone de gestion de la ressource en eau, n'ayant qu'une seule table de concertation.

Les éléments fondamentaux n°1, n°2 et n°6 n'ont pas été retenus, car les représentants sur la table de concertation pensent que ces éléments ne sont pas des problématiques pour notre table de concertation et que les autres éléments fondamentaux choisis seront un bon levier d'amélioration à nos processus de concertation.

### Mise en œuvre

Six objectifs de mobilisation reliés au passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du PDE ont été déterminés.

En lien avec la structure de l'OBV, le premier objectif 1.1 « D'ici janvier 2027, amorcer la discussion sur la séparation du conseil d'administration de la table de concertation » vise à déterminer si le conseil d'administration se sépare de la table de concertation. La discussion est nécessaire pour bien considérer les avantages (CA plus petit, concertation ouverte à un plus grand nombre de personnes, GIRE indépendante de la gestion du COBAVER-VS, etc.) et les inconvénients (long processus de recrutement, plus d'organisation interne, etc.) qui ressortent de cette action. La première action est d'effectuer un partage d'information avec les autres OBV pour connaître la démarche, et ensuite d'organiser des rencontres explicatives et décisionnelle avec la CA.

En lien avec la préparation et la structuration reliée au passage à l'action, cinq objectifs ont été émis. Le premier objectif 2.1 « D'ici juillet 2026, augmenter la participation de la permanence du COBAVER-VS à des événements de réseautage, » adresse l'approche sélectionnée par la permanence de l'OBV pour identifier et connaître les différents usages dans la ZGIEBV-VS. Cet objectif ne requiert qu'une action : assister à un événement comme représentant du COBAVER-VS. Le nombre d'événements assistés visés d'ici juillet 2026 est de dix (10).

Le deuxième objectif 2.2 « D'ici octobre 2026, faire le tour des municipalités de la ZGIEBV-Vaudreuil-Soulanges » vise à combler le manque de sensibilisation faite auprès des municipalités et améliorer la communication du COBAVER-VS dans le secteur municipal. Les actions requises de la part de la permanence de l'OBV pour accomplir cet objectif sont : préparer une préparation destinée aux municipalités, céder une visite avec une municipalité, puis présenter le PDE à la municipalité. Toutes les municipalités de la ZGIEBV-VS (19) sont ciblées.

Le troisième objectif 2.3 « D'ici octobre 2028, faire un tour des producteurs agricoles de la ZGIEBV-VS » cherche à agrandir la liste de contacts des agriculteurs au sein de l'OBV et améliorer la communication du COBAVER-VS dans le secteur économique. Les actions requises de la part de la permanence de l'OBV pour accomplir cet objectif sont similaires à celles de l'objectif 2.2, soit: préparer une préparation destinée aux agriculteurs, céder une visite avec un producteur agricole, puis présenter le PDE au producteur agricole. D'ici octobre 2028, le COBAVER-VS cible cinquante (50) agriculteurs à sensibiliser.

Le quatrième objectif 2.4 « D'ici février 2026, envoyer un sondage mis à jour pour l'année 2025 pour chaque secteur (communautaire, économique, et municipal) » reflète la démarche pour évaluer le plan d'action et vérifier les nouvelles actions qui prennent lieu dans la ZGIEBV-VS. Les trois sondages qui ont été envoyés en 2025 pour connaître les actions en 2024 seront révisés et ajustés pour recueillir les informations liées aux actions qui ont eu lieu en 2025. Les actions requises par la permanence de l'OBV pour cet objectif sont : compiler un sondage pour chaque secteur et envoyer le sondage aux destinataires. Les membres de la TC seront également attendus de partager les sondages à leurs contacts.

Le cinquième objectif 2.5 « D'ici avril 2026, envoyé le Plan d'action au moins une fois aux utilisateurs de l'eau de la ZGIEBV-VS » fait référence au besoin du COBAVER-VS d'améliorer sa communication et informer plus de personnes sur son mandat. L'envoi du PA va permettre aux utilisateurs de l'eau à reconnaître leur rôle dans la gestion et la préservation de l'eau, et à rester informé sur les actions qui prennent déjà lieu dans la ZGIEBV-VS. Les actions liées à cet objectif incluent : compiler un document comprenant le PA et ensuite l'envoyer aux destinataires.

Enfin, un nouvel objectif de mobilisation qui vise à bonifier le questionnaire de fin de rencontre de la TC avec la question suivante : « Est-ce que la démarche de mobilisation appliquée contribue à l'amélioration de la capacité d'agir des acteurs de l'eau de votre secteur d'activité (incluant les communautés autochtones) afin de favoriser leur passage à l'action pour la mise en œuvre du PDE ? » est rajouté. Cet objectif 3.1 est « D'ici juillet 2025, envoyer le questionnaire bonifié de rencontre fournit par le MELCCFP à la fin de chaque rencontre de la table de concertation. » Les actions liées à cet objectif comprennent la compilation d'un questionnaire ayant la nouvelle question 7 et ensuite l'envoi du questionnaire aux membres de la table de concertation.

| CATÉGORIES  | 4 à 6 objectifs de mobilisation sélectionnés au regard du volet 1 : Autodiagnostic + 1 objectif obligatoire (questionnaire bonifié avec la question 7) | INDICATEUR (S)   | CIBLE (S)      | ACTION (S)  |
|---|--|--|----------------|---|
| Structure de l'OBV (en lien avec la MEO)<br>(Voir indications)  | 1.1 D'ici janvier 2027, amorcer la discussion sur la séparation du conseil d'administration de la table de concertation.                               | Nombre de discussions avec la table de concertation sur la séparation du CA de la TC | Deux (2)       | Action 1 : Un partage d'information avec les autres OBV pour la démarche<br>Action 2 : Une rencontre explicative et décisionnelle avec le CA                                    |
| Préparation et structuration reliée au passage à l'action<br>(En lien avec les sujets : 6-7-8 de l'étape 2 de l'autodiagnostic)<br><br>(Voir aussi à utiliser les informations à l'étape 1 de l'autodiagnosticique comme les freins et les leviers) | 2.1 D'ici juillet 2026, augmenter la participation de la permanence du COBAVER-VS à des événements de réseautage.                                      | Nombre d'événements assistés   | Dix (10)       | Action 1 : Assister à un événement comme représentant du COBAVER-VS   |
|   | 2.2 D'ici octobre 2026, faire le tour des municipalités de la ZGIEBV-Vaudreuil-Soulanges.  | Nombre de municipalités visitées   | Dix-neuf (19)  | Action 1 : Préparer une présentation destinée aux municipalités<br>Action 2 : Céder une visite avec une municipalité<br>Action 3 : Présenter le PDE à la municipalité           |
|   | 2.3 D'ici octobre 2028, faire un tour des producteurs agricoles de la ZGIEBV-VS.   | Nombre de producteurs agricoles visités  | Cinquante (50) | Action 1 : Préparer une présentation destinée aux agriculteurs<br>Action 2 : Céder une visite avec un producteur agricole<br>Action 3 : Présenter le PDE au producteur agricole |
|   | 2.4 D'ici février 2026, envoyer un sondage mis à jour pour l'année 2025 pour chaque secteur (communautaire, économique, et naturel).                   | Nombre de sondages envoyés   | Trois (3)      | Action 1 : Compiler un sondage pour chaque secteur<br>Action 2 : Envoyer le sondage aux destinataires   |
|   | 2.5 D'ici avril 2026, envoyé le Plan d'action au moins une fois aux utilisateurs de l'eau de la ZGIEBV-VS.   | Nombre d'envois du Plan d'Action   | Un (1)         | Action 1 : Compiler un document comprenant le PA<br>Action 2 : Envoyer le PA aux destinataires  |
| Formation en mobilisation en lien avec la MEO<br>(Voir indications)   |  |  |                |   |
| Questionnaire à la fin de chaque rencontre de la TC<br>(Rajout d'une nouvelle question 7)   | 3.1. D'ici juillet 2025, envoyer le questionnaire bonifié de rencontre fourni par le MELCCFP à la fin de chaque rencontre de la table de concertation. | Nombre de questionnaires   | Un (1)         | Action 1 : Compiler un questionnaire comprenant la nouvelle question 7<br>Action 2 : Envoyer le questionnaire aux destinataires   |
| Volet 4 - Arrimage PDE-SAD<br>(Voir indications)  |  |  |                |   |

### **VOLET 3 : ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION (PDE) INTÉGRÉS DANS LA STRATÉGIE DE MOBILISATION**

#### *Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs*

Pour la catégorie de problématique « Mauvaise qualité de l'eau », il y a 7 actions en cours et 8 actions terminées pour un total de 15 actions. Parmi ces actions, 3 proviennent du secteur municipal (2 actions en cours, 1 action terminée) et 12 proviennent du secteur communautaire (5 actions en cours, 7 actions terminées). Il est prévu qu'une action considérée comme terminée, soit « Faire analyser la qualité de l'eau des puits résidentiels au moins 1 fois aux 2 ans », sera reconduite au cours des prochaines années. Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 6 : 4 proviennent du secteur municipal et 2 proviennent du secteur communautaire.

Pour la catégorie de problématique « Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques », il y a 2 actions en cours et 3 actions terminées, pour un total de 5 actions. Parmi ces actions, 3 proviennent du secteur municipal (1 action en cours, 2 actions terminées) et 2 proviennent du secteur communautaire (1 action en cours, 1 action terminée). Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 9 : 5 proviennent du secteur municipal et 4 proviennent du secteur communautaire.

Pour la catégorie de problématique « Érosion des berges », il y a aucune action en cours et 7 actions terminées, pour un total de 7 actions. Parmi ces actions, 4 proviennent du secteur municipal (4 actions terminées), 1 provient du secteur économique (1 action terminée) et 2 proviennent du secteur communautaire (2 actions terminées). Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 8 : 4 proviennent du secteur municipal, 1 provient du secteur économique et 3 proviennent du secteur communautaire.

Pour la catégorie de problématique « Problème d'envasement, de sédimentation et de comblement », il y a aucune action en cours et 5 actions terminées, pour un total de 5 actions. Parmi ces actions, 3 proviennent du secteur économique (3 actions terminées) et 2 proviennent du secteur communautaire (2 actions terminées). Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 9 : 6 proviennent du secteur municipal, 1 provient du secteur économique et 2 proviennent du secteur communautaire.

Pour la catégorie de problématique « Dégradation ou perte d'habitat faunique », il y a 0 action en cours et 14 actions terminées, pour un total de 14 actions. Parmi ces actions, 4 proviennent du secteur municipal (4 actions terminées), 1 provient du secteur économique (1 action terminée) et 9 proviennent du secteur communautaire (9 actions terminées). Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 11 : 6 proviennent du secteur municipal, 2 proviennent du secteur économique et 3 proviennent du secteur communautaire.

Pour la catégorie de problématique « Surconsommation de la ressource en eau », il y a aucune action en cours et 13 actions terminées, pour un total de 13 actions. Parmi ces actions, 2 proviennent du secteur municipal (2 actions terminées) et 11 proviennent du secteur communautaire (11 actions terminées). Cependant, beaucoup d'actions terminées seront reconduites au cours des prochaines années, telles « Consulter la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à chaque année », « Diffuser un bilan de la SQEEP aux résidents de trois municipalités », et « Maintenir une page web sur le site de la municipalité expliquant la provenance de l'eau et l'impact de sa surconsommation ». Le nombre d'engagements pour cette catégorie est de 5 : 4 proviennent du secteur municipal et 1 provient du secteur communautaire.

Il y a également 26 perspectives d'actions enregistrées dans AGIRE. Les perspectives d'actions ne manquent que quelques informations, telles la source de financement et l'estimation des coûts, pour qu'elles deviennent des actions. Ces informations sont cherchées et ajoutées dans AGIRE en continu.

Aucune action n'est reportée pour le secteur autochtone. En date du 31 juillet 2025, l'augmentation d'engagements ne s'applique pas pour toutes les catégories étant donné qu'il n'y a pas de référence antérieure.

#### [\*\*Est-ce que chaque secteur d'activité s'engage dans des actions \(et comment\)?\*\*](#)

Il y a 15 engagements pour le secteur communautaire, présents dans toutes les catégories. Les acteurs du secteur communautaire réalisent des actions à court terme qui touchent plutôt l'échelle individuelle, c'est-à-dire des gestes pour se sensibiliser (soit assister à des séances informatives), pour changer des habitudes (comme installer des toilettes à faible débit pour réduire la consommation en eau potable) ou pour aménager des propriétés privées (avec des bandes riveraines, ou des aménagements fauniques). Les citoyens ont tendance à effectuer des petits gestes personnels, tandis que les organismes à but non-lucratif (COBAVER-VS, Nature-Action-Québec, etc.) organisent des ateliers et des projets pour favoriser ces gestes auprès de la population. Les actions du secteur communautaire sont d'ailleurs plus nombreuses que celles des autres secteurs (38 actions contre 16 au secteur municipal et 5 au secteur économique).

Il y a 4 engagements pour le secteur économique, présents dans les catégories 3, 4 et 5. Les acteurs du secteur économique s'engagent dans des actions (pour les catégories 3, 4 et 5), mais leur nombre d'actions (5) est nettement inférieur à celui provenant des autres secteurs. Leurs actions touchent notamment des changements dans leurs pratiques agricoles, des installations d'aménagements fauniques et de la revégétalisation dans les champs agricoles (par des haies brise-vents et/ou des bandes riveraines). Toutefois, étant donné qu'il est difficile de les joindre, il est probable qu'il existe des actions non-documentées.

Il y a 29 engagements pour le secteur municipal, présents dans toutes les catégories. Les acteurs du secteur municipal réalisent des actions qui touchent l'ensemble de la population sous leur responsabilité. Ces actions incluent des réalisations telles que la protection, la caractérisation et

la restauration de milieux humides, la sensibilisation auprès des résidents, la préparation de demandes de subventions pour de projets à long terme, des installations de nichoirs et de dortoirs pour la faune, et des aménagements de haies brise-vent et de bandes riveraines, entre autres.

Aucune action n'est reportée pour le secteur autochtone.

**Est-ce qu'il y a une diversité d'actions pour chaque secteur (et comment)?**

Les actions du secteur communautaire se figurent dans chaque catégorie et elles sont assez diversifiées pour ce que ce secteur peut accomplir. Elles sont de type acquisition de connaissances, sensibilisation, projets d'infrastructures et interventions terrains.

Les actions du secteur économique ne se figurent que dans les catégories 3, 4 et 5, et elles ne représentent que des changements dans des pratiques agricoles ou des aménagements (donc des actions de type projet d'infrastructures et interventions terrains). Ainsi, il y a un manque de diversité pour ce secteur.

Les actions du secteur municipal sont les plus diversifiées parmi les trois secteurs. Leurs actions touchent autant la sensibilisation, la protection, la restauration, la réglementation, la planification, la caractérisation et la réalisation, et elles sont présentes dans chacune des catégories.

Aucune action n'est reportée pour le secteur autochtone.

**Est-ce que ces actions / engagements contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE  
(et à résoudre les conflits d'usage actuels-futurs exprimés par les représentants et acteurs)?**

Les actions/engagements dans le secteur communautaire contribuent aux objectifs du PDE, car ils stimulent la participation des citoyens à des ateliers de sensibilisation et à des projets liés à l'atteinte des objectifs du PDE, tel le projet de science citoyenne organisé par le COBAVER-VS pour l'objectif 1.2.2. Certaines actions comprennent les mêmes indicateurs que ceux utilisés dans le PDE (par exemple, la longueur de bandes riveraines aménagées pour l'objectif 5.1.1 : D'ici 2034, revégétaliser 3 000 m de milieux aquatiques et riverains résidentiels de la ZGIEBV-VS) alors que d'autres actions contribuent directement aux objectifs (par exemple, des actions telles que « Mettre en place des toilettes à faible débit dans 29 résidences privées » ou « Diminuer le volume d'eau lors de la douche ou du bain dans 47 résidences privées » contribuent à l'atteinte de l'objectif 6.1.1 : D'ici 2034, réduire à 184 litres/personne/jour la consommation résidentielle de la population branchée à l'aqueduc de la ZGIEBV-VS).

Malgré leur faible nombre, les actions/engagements dans le secteur économique contribuent aux objectifs du PDE pour des raisons similaires : les indicateurs dans les gestes reflètent ceux dans le PDE. Le nombre d'aménagements agro-environnementaux pour la biodiversité dans les champs, le nombre d'exploitations agricoles qui ensemencent des cultures de couvertures

d'hiver et les superficies laissant des résidus de culture à la surface du sol se figurent parmi les indicateurs utilisés dans des actions en lien avec les objectifs du PDE.

Enfin, les actions/engagements dans le secteur municipal contribuent aux objectifs du PDE en encourageant les bonnes pratiques et mettant en place des projets qui visent des cibles correspondant à celles de nos objectifs. Par exemple, la municipalité de Les Coteaux prépare une demande de subvention pour un projet de revégétalisation des berges du parc Wilson aux abords du lac Saint-François, ce qui va contribuer à notre objectif 5.1.1 : D'ici 2034, revégétaliser 3 000 m de milieux aquatiques et riverains résidentiels de la ZGIEBV-VS.

Aucune action n'est reportée pour le secteur autochtone.

**Est-ce que les objectifs de sensibilisation du PDE contribuent à une augmentation d'engagements concrets (changement de comportement) dans le plan d'action et comment?**

Il est difficile à calculer l'augmentation du nombre d'engagements en vue du 30 juillet 2025 étant donné qu'il n'y a pas de référence antérieure. Les actions enregistrées dans le Plan directeur de l'eau 2014-2023 ne correspondent pas aux mêmes catégories de problématiques identifiées dans le Plan directeur de l'eau 2024-2034, et souvent elles ne contiennent pas de cibles ou d'indicateurs précis. Ainsi, ces actions ne sont pas fiables et ne peuvent être utilisées comme référence.

Cependant, une augmentation du nombre d'engagements à la suite de campagnes de sensibilisation menées par certains acteurs de l'eau a déjà été reportée. Selon NAQ, des aménagements de bandes riveraines en zone résidentielle ont été réalisés en 2024 suite à une campagne de sensibilisation (notamment du porte-à-porte) effectuée en 2023 (action 5.1.1.9). Ils prévoient également réaliser 4 autres plans d'aménagements pour d'autres résidents en 2025.

Le COBAVER-VS a aussi vu une augmentation du nombre d'engagements qui a suivi une campagne de sensibilisation en 2023, où 70 propriétaires riverains ont été mobilisés à Rivière-Beaudette. Cela a mené à 310 mètres de bandes riveraines aménagées en 2024 (action 5.1.1.10).

Toutes les actions de sensibilisation documentées dans le Plan d'action ont été adressées aux résidents et/ou aux agriculteurs, alors qu'il n'y a pas eu de sensibilisation faite visant les municipalités. Les actions de sensibilisation semblent avoir plus d'influence sur le secteur communautaire que le secteur économique: en 2024, un nouvel organisme à but non-lucratif a été formé pour valoriser la rivière Rigaud (action 1.2.3.1), alors qu'en 2025, un groupe de citoyens bénévoles appartenant à la Fiducie de conservation du Mont Rigaud ont émis leur propre Plan directeur de conservation en collaboration avec la MRC-VS et d'autres municipalités pour protéger le Mont Rigaud (action 5.1.2.3). Il est difficile de juger s'il y a une augmentation d'engagements concrets auprès des agriculteurs, étant donné qu'il a été difficile de les

rejoindre. D'ailleurs, selon les résultats des sondages lancés par le COBAVER-VS pour connaître les actions entreprises par les différents acteurs de l'eau, 122 personnes ont répondu au sondage destiné aux résidents, 11 ont répondu au sondage destiné aux municipalités et 6 ont répondu à celui adressé aux agriculteurs.

**VOLET 4 : DÉMARCHE POUR FAVORISER L'ARRIMAGE PDE-SAD**

D'après notre planification triennale, ce volet est en cours de réalisation et il sera remis au plus tard le 1er mars 2027.